

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT****23 (CREUSE)****Nombre de conseillers**

Membres	9
Présents	06
Représentés	02
Votants	08
Exprimés	08
Pour	08
Contre	0

DELIBERATION N° DE_121124_8**DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune

SAINT-SILVAIN-BELLE GARDE

Séance du

12 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de **M. Alain BUJADOUX**.

Étaient présents : M. Alain BUJADOUX, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLÉIX

Pouvoirs : M. Alain GRASS a donné pouvoir à M. Alain BUJADOUX ; M. Alexandre BOURDERY a donné pouvoir à M. Jean-Marie BERTRAND

Absente : Mme Michèle TIXIER GALLAND,

Date de convocation : 7 novembre 2024

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

Adhésion de la commune de Saint-Silvain-Bellegarde à l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5511-1 relatif à la possibilité pour les départements, communes et intercommunalités de créer, sous la forme d'un établissement public, une agence départementale chargée d'apporter une assistance d'ordre technique, juridique ou financier aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du département qui le demandent ;

Vu les statuts de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse, son règlement intérieur et l'annexe à celui-ci relative à l'offre de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement rural ;

Vu le projet, ci-joint, de convention 2024 d'assistance à maîtrise d'ouvrage transmis au Maire par le président de l'Agence en l'informant de la mise en place, notamment à destination des communes membres, d'une offre de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'aménagement rural (bâtiments, voirie, espaces publics), la cotisation annuelle demandée aux communes membres s'élevant à 1 €/habitant, avec un barème pour les prestations offertes en fonction de leur nature ;

Considérant que la commune de Saint-Silvain- Bellegarde pourrait utilement adhérer à cette agence départementale pour pouvoir bénéficier de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qu'elle propose, notamment en 2025 pour la réalisation de la déviation de Chez Bardy et les travaux de réfection à engager sur certains ponts communaux, sans que l'adhésion à l'Agence implique pour autant que le recours à son service d'assistance à maîtrise d'ouvrage soit obligatoire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion, à compter de 2025, de la commune de Saint-Silvain-Bellegarde à l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse ;
- **APPROUVE** les statuts de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Une pièce étant jointe à la présente délibération.

Le Maire,
Alain BUJADOUX

Le secrétaire
Jean-Marie BERTRAND